Saint-Pierre-de-Côle infos

Bulletin municipal
Juillet 2018

Inauguration de la traverse du bourg

Mis en service il y a un an, après deux années de travaux, les aménagements de la traverse du bourg ont pu être inaugurés officiellement vendredi 1^{er} juin en présence du préfet, des élus, des représentants des entreprises et d'une nombreuse assistance.





Près de 150 personnes ont suivi le maire et les personnalités pour la visite du bourg...





... puis Germinal Peiro, président du Conseil départemental, a coupé le traditionnel ruban (à gauche)... avant les discours (à droite) avec, de gauche à droite, Michel Karp, conseiller départemental, Colette Langlade, vice-présidente du conseil départemental, Germinal Peiro, Franck Besse, Frédéric Roussel, sous-Préfet, Claude Bérit-Debat, sénateur et Jean-Pierre Cubertafon, député.



Cette journée mémorable s'est conclue par un copieux buffet.



Infos pratiques

Mairie

Le Bourg 24800 Saint-Pierre-de-Côle Tél : **05 53 62 31 14** ; Fax : **05 53 62 09 03**

Accueil du public : du lundi au vendredi

de **9h00** à **12h00**.

Permanences:

Franck Besse, maire : sur rendez-vous **Site internet** : *saint-pierre-de-cole.fr*Alimentation, mise à jour : Jacques Minier.

Cantine scolaire: 05 53 62 21 16

École : 05 53 62 21 17

Garderie: ouverte de **7h30** à **8h30** et de **17h00** à **18h30** Accueil et surveillance des élèves de **8h30** à **9h00** et de

16h30 à 17h00 (en dehors de la garderie)

Tél: 05 53 62 21 18

• Agence postale communale

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : de 9h15 à

12h00

Déchetterie de Thiviers (horaires)

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de **08h30 à 12h00** et de **13h30 à 18h00**. Mardi de **13h30 à 18h00**.

Urgences

112 ou Samu : le **15**

Sapeurs-pompiers : le 18 Gendarmerie : le 17

Brigade de Thiviers: 05 53 62 28 90

entre 7h00 et 19h00

Défibrillateur :

Il est placé sur la façade de la salle de fêtes. Suivre les instructions figurant sur l'appareil.

Centre antipoison (Bordeaux):

05 56 96 40 80

Guêpes, frelons, abeilles : contacter Jean-Marc Moreau

de Lempzours, au **05 53 55 26 10**.

Hôpital de Périgueux - permanence d'accès aux soins :

05 53 45 25 25

Médecin de garde : numéro d'appel de nuit (après **20h**) et du week-end (du samedi **12h00** au lundi **9h00**) :

le **15** à partir d'un fixe le **112** à partir d'un mobile

État-civil

♦ Décès

Pierre DARFEUILLE né le 19 mars 1928, domicilié à Forêt, décédé le 11 avril 2018 à Périgueux.

Christiane FOURNIER épouse BOURGOIN née le 14 février 1928, Domiciliée Le Bourg, décédée le 18 avril 2018 à Périgueux.

Marthe MARTIAL, épouse BARRAUD née le 22 août 1926, domiciliée à La Bélonie, décédée le 05 juin 2018 à Brantôme-en-Périgord.

Denise, Henriette DELAGE, épouse **RAYNAUD**, née le 7 novembre 1925 à Saint-Pierre-de-Côle, décédée le 15 juin 2018 à Périgueux.

Non-inscrits sur les registres d'état civil :

Jean, Gérard BEAUSOLEIL né le 06 juillet 1925 à Saint-Pierre-de-Côle

Décédé le 05 janvier 2018 à Penne d'Agenais (Lot et Garonne)

André, Robert PEYLET né le 04 juin 1933 à Saint-Sulpice-d' Excideuil, décédé le 11 janvier 2018 à Saint-Laurent-sur-Manoire.

Jean, Georges REBIERE né le 12 juillet 1933 à Saint-Pierre-de-Côle, décédé le 16 février 2018 à Thiviers.

Saint-Pierre-de-Côle infos

Directeur de la publication : Franck Besse

Réalisation et mise en page: Jacques Minier, Daniel Desthomas.

Ont collaboré à ce numéro : Comité des fêtes : Josette Deschamps ; Club de l'Amitié : Jeannine Laroussarie et Georgette Carpazcis ; Anciens Combattants : Jean-Michel Lahieyte ; En Val de Côle : Chantal Gay ; Les Amis de la Côle et de la Dronne : Philippe

Banchieri ; école intercommunale : Anne Lagarde et Laëtitia Faye ; mairie : Laurence Sallenave.

Photographies: Jacques Minier et les responsables des associations

Impression et édition : Mairie de Saint-Pierre-de-Côle. **Tirage** : 250 exemplaires

Distribution: les conseillers municipaux avec Robert Lassimouillas.

Le mot du maire

L'inauguration officielle des aménagements de la traverse du bourg a conclu, dans la bonne humeur, un projet important qui a mobilisé beaucoup d'énergie et de moyens humains, techniques et financiers. Tout ceux qui ont contribué à la réussite du projet ainsi que les habitants et les élus des communes voisines ont ainsi pu célébrer cette réalisation.

Un nouveau chantier est en route avec l'extension du réseau d'assainissement aux habitants de Talussou

pour une mise en service espérée fin 2019.

D'autres projets se dessinent comme la mise en place de noms et de numéros pour les rues et les places du bourg. Une commission va se mettre en place à laquelle les habitants pourront apporter leurs propositions.

Malheureusement ce début d'année a été marqué par l'incendie qui a frappé la famille d'Éric Truffy,



détruisant ses locaux commerciaux et son logement. Je remercie tous les habitants de la commune qui ont manifesté leur soutien à cette occasion. J'espère que l'entreprise pourra reprendre bientôt ses activités.

On déplore également la fermeture de l'entreprise de récupération de plastiques Recymap, à Champlouviers, qui se traduit par une perte de 10 emplois sur le secteur. Les locaux sont ouverts à la location et nous espérons qu'une nouvelle activité reprendra sur ce site.

La commune met également tout en œuvre pour conserver l'usine Nexo qui doit être rénovée mais dont le terrain est en zone inondable.

Enfin, je salue l'arrivée de jeunes exploitants agricoles qui ont repris la Ferme de Cesserou pour y élever des porcs en plein air et produire des légumes.

Je souhaite à tous de bonnes vacances.

Remerciements

En janvier dernier, un incendie a frappé les locaux de l'entreprise d'Éric Truffy, détruisant l'atelier et les locaux d'habitation. Toute la famille a souhaité remercier la municipalité et les habitants de la commune pour l'élan de solidarité qui s'est manifesté alors en adressant ce courrier :

« À Monsieur le maire et ses conseillers, à tous les habitants de la commune,

Nous venons par ce petit courrier, vous remercier pour votre soutien et votre générosité, lors de notre incendie qui a tout ravagé dans la nuit du 11 au 12 janvier.

Cela est une épreuve difficile, mais la solidarité a été énorme et nous vous en remercions de tout cœur. Cela nous a permis avec nos enfants de reconstruire une autre vie.

Aujourd'hui grâce aux dons d'argent, meubles, vêtements, électroménager, linge de maison, vaisselle, etc. nous avons un nouveau « chez nous ». UN TRÈS TRÈS GRAND MERCI À VOUS AU PLUS PROFOND DU CŒUR.

Mme Isabelle Rat, M. Éric Truffy, nos enfants Guillaume et Anthony et notre belle-fille Sarah Boyer. »



La nuit du 11 au 12 janvier, un incendie a ravagé les locaux commerciaux et le logement de l'entreprise Truffy, route de Saint-Jean-de-Côle.

Conseil municipal

Assainissement

Collecte de la redevance

Le contrat pour la facturation et la collecte de la redevance d'assainissement collectif, confiée à la société Sogedo en 2007, arrivant à échéance fin 2017, le conseil décide de la reconduire jusqu'au 31 décembre 2023.

Budget de l'assainissement

Le conseil approuve le compte administratif et les résultats du budget de l'assainissement collectif de 2017 qui s'établissent comme suit :

Compte administratif de 2017 :

- Fonctionnement :

Dépenses : 41 572 € Recettes : 44 495 €

- Investissement:

Dépenses : 18 419 €
Recettes : 21 853 €
- Reste à réaliser : 2 400 €

Il est décidé d'attribuer une subvention de 8 000 € au budget annexe de l'assainissement pour 2018.

Compte de résultats de 2017 :

Fonctionnement : résultat de l'exercice 2017 :
+ 2923 € ; excédent cumulé de 2016 : + 11 197 € ; bénéfice net cumulé : + 14 121 €.

- Investissement : résultat de l'exercice 2017 : +3 434 € ; excédent cumulé de 2016 : +10 198 € ; excédent net cumulé : +13 632 € ; reste à réaliser : 2 400 €.

Chats errants dans le bourg

À la suite de plusieurs réclamations au sujet de désagréments causés par la présence de nombreux chats considérés comme errants dans le bourg, et avant de procéder à un recensement de ceux qui sont sans maîtres, il est demandé aux propriétaires de chats de les faire identifier (puce électronique) et stériliser afin de limiter leur prolifération* qui, outre les nuisances qu'elle provoque (déjections, miaulements nocturnes, bagarres...), augmente le risque de propagation de maladies infectieuses graves : FIV (sida du chat), leucose, coryza, typhus,...).

* un couple de chat peut générer théoriquement, en cinq ans, 15 552 descendants.

Budget primitif de 2018

Il a été voté comme suit :

Fonctionnement : recettes : 63 115 € ; dé-

penses : 63 115 €

Investissement : recettes : 85 485 € ; dépenses :

85 485 €.

Gestion des installations

La convention de 2014 avec le SATESE (Service d'Assistance Technique à l'exploitation et au Suivi des Eaux) qui dépend de l'agence technique départementale (ATD24) arrivant à échéance, le conseil décide de la renouveler pour quatre ans.

Extension à Talussou

Choix du maître d'œuvre

Le conseil du 20 octobre 2017 ayant décidé l'extension du réseau d'assainissement collectif sur le secteur de Talussou, trois bureaux d'étude se sont portés candidats pour le zonage nécessaire avant le lancement des travaux :

- G2C de Brive-la-Gaillarde (Corrèze)
- CESO de Périgueux (Dordogne)
- ADVICE INGENIERIE de Blanquefort (Gironde)

Le choix du conseil s'est porté sur le Centre d'étude Sud-Ouest (CESO) de Périgueux.

Budget prévisionnel

Le financement des travaux relatifs à l'extension du réseau à Talussou est éligible aux aides du département (contrats de territoire) et de l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Un budget prévisionnel a été établi et adopté comme suit :

Dépenses : 231 000 € TTC

Recettes: 231 000 € TTC réparties entre: département: 48 125 € (25 %); agence de l'eau Adour-Garonne: 28 875 (15%); commune: 154 000 € (60%)

Avance au budget principal

Afin de financer l'étude et démarrer les travaux d'extension en vue d'une livraison en 2020, une avance de 50 000 € est décidée pour 2018, qui pourra être reconduite en 2019. Cette avance sera remboursée mensuellement à partir de 2019 puis en totalité dès réception des subventions.

Coopération intercommunale

Saint-Pierre, Saint-Jean, Lempzours, Milhac, Saint-Front d'Alemps, Vaunac : coopérer pour plus d'efficacité

Dans un but d'efficacité et d'économie, Saint-Pierre s'oriente vers une mutualisation des moyens avec des communes environnantes. Plusieurs décisions viennent d'être prises en ce sens.

Achat d'un nettoyeur haute pression, d'un désherbeur mécanique ...

La commune de Saint-Pierre-de-Côle a adhéré à la Charte « zéro herbicide » en 2014, dont les objectifs poursuivis sont la protection de la santé des personnels, des habitants, ainsi que la protection des ressources naturelles et de la biodiversité (faune et flore). Le conseil a donc été amené à chercher des solutions pour le désherbage des espaces publics et notamment celui du cimetière.

Dans l'esprit d'une mutualisation des moyens, le conseil a voté l'achat en commun d'un désherbeur mécanique avec les communes de Lempzours et de Milhacde-Nontron, Lempzours procédant à l'achat du matériel et Saint-Pierre-de-Côle au stockage, avec établissement d'une convention de mise à disposition du matériel entre les trois communes.

A cet effet, un fonds de concours a été créé entre ces trois communes pour un montant maximal de 1 200 € chacune.

Deux devis ont été présentés :

- Poget : 840 €

- Lajarthe Périgord motoculture : 3 480 €.



Un désherbeur mécanique permettra de nettoyer les allées du cimetière sans utiliser d'herbicide.

...et d'un nettoyeur haute pression

Toujours dans ce même état d'esprit, et sur proposition du maire, le conseil a décidé de l'achat mutualisé d'un nettoyeur haute pression, avec rotabuse et lance d'incendie, avec la commune de Milhac-de-Nontron. Une convention de mise à disposition du matériel va être établie entre les deux communes. Milhac-de-Nontron procèdera à l'achat du matériel pour un montant total de 3 373 € TTC.

Un fonds de concours a été voté pour financer l'achat du nettoyeur, correspondant à la moitié de la somme hors taxe soit un montant de 1 270 €.

Conventions intercommunales avec Saint-Jean et Lempzours, et Saint-Front-d'Alemps...

Le conseil municipal a également voté une convention de mise à disposition des personnels techniques, l'une entre Saint-Pierre-de-Côle et Saint-Jean-de-Côle, l'autre entre Saint-Pierre-de-Côle et Lempzours.

Ces deux conventions identiques signées pour une période de 14 mois à compter du 1^{er} mars pourront être reconduites par période de même durée. La mise à disposition pourra être interrompue à tout moment sur demande de l'une des deux communes ou de l'un des deux agents.

Il s'agit de palier les remplacements des agents techniques des communes concernées, pendant la durée de leurs congés ou leurs absences et de renforcer ponctuellement leurs équipes pour des travaux et interventions particulières. Les communes tiendront une comptabilité des heures de mise à disposition des agents, afin d'atteindre l'équilibre de ces temps sur une période lissée de 12 mois. Pour des questions d'organisation, un planning prévisionnel des absences sera établi entre les communes.

Le conseil renouvelle également pour un an la convention de mise à disposition ponctuelle des secrétaires de mairie signée avec Saint-Front-d'Alemps. Ceci afin d'assurer leurs remplacements.

... et Vaunac

Par ailleurs, la commune de Vaunac, qui possède le même fournisseur que Saint-Pierre (communes-enreseau.fr) pour son site internet (vaunac.fr), demande la mise en réseau des deux sites afin de permettre la diffusion des évènements communaux. Saint-Pierre donne son accord et va proposer aussi à Lempzours de diffuser des infos sur son site (saint-pierre-de-cole.fr) qui paraîtront ainsi également sur celui de Vaunac.

Vie scolaire

L'existence d'une école est essentielle pour la vie d'une commune et le conseil municipal est toujours attentif aux problèmes qui touchent les élèves : transports, financement du cycle « Piscine », voyage scolaire.

Nomination au Syndicat de transport (SMOSST et SVS)

À la suite de la démission de Véronique Jobert , le conseil municipal a désigné les délégués appelés à siéger au sein de ces organismes :

- Syndicat Mixte d'Organisation et de Sécurisation Scolaire de Thiviers (SMOSST) : Isabelle Commery et Chantal Gay, titulaires ; Philippe Banchieri et Franck Besse, suppléants.
- Syndicat à Vocation Scolaire (SVS La-Chapelle-Faucher) : Philippe Banchieri et Isabelle Commery, titulaires ; Chantal Gay et Franck Besse, suppléants.

Unification du circuit de transport scolaire

Dans un souci d'harmonisation la Région Nouvelle Aquitaine a demandé de confier la gestion de deux circuits organisés par la commune de Saint-Pierre-de-Côle et par le SVS de La-Chapelle-Faucher à une seule autorité organisatrice de transport.

La Région précise qu'il n'y aura aucune modification du circuit actuel et que la commune de La-Chapelle-Faucher doit conserver l'accompagnatrice de bus scolaire sur un poste annualisé, pour le même nombre d'heures et aux mêmes conditions.

Par ailleurs, les parents dont les enfants n'empruntaient que le circuit desservant la commune de Saint-Pierre-de-Côle ne pourront plus continuer à bénéficier de la gratuité comme auparavant , mais seront tenus de s'acquitter, par mesure d'équité, de la somme demandée aux autres familles utilisant le car de ramassage, à savoir la somme de 40 € par an.

Le conseil municipal a donc décidé d'autoriser la fusion des deux circuits n° 01 Saint-Pierre-de-Côle / La-Chapelle-Faucher dès la rentrée scolaire 2018-2019.

En conséquence, le poste d'accompagnatrice occupé par Anaïs Zambelli sera entièrement pris en charge par le SVS.

Adoption du rapport d'activité du SVS

Suite au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, la présidente du SVS La-Chapelle-Faucher/Saint-Pierre-de-Côle a adressé le rapport d'activité du Syndicat à Vocation Scolaire (SVS) pour l'année 2017, rapport qui a été adopté le 12 mars par le comité syndical et par le conseil municipal.

Financement du cycle Piscine

Mme Faye, professeur des écoles à Saint-Pierre-de-Côle, organise avec les classes de CP et CE1 un cycle piscine.

Sollicité par la coopérative scolaire, Saint-Pierre-de-Côle accepte d'être la commune « support », et se charge de régler le montant total du projet, d'un montant de 1 185 €, et de réceptionner les participations des autres communes au prorata du nombre d'enfants concernés comme suit :

- La Chapelle-Faucher : 7 enfants, soit 488 €
- ♦ Saint-Front-d'Alemps: 1 enfant, soit 69,70 €
- ♦ Saint-Pierre-de-Côle: 7 enfants, doit 488 €
- ♦ Eyvirat: 2 enfants, soit 139,40 €

Subvention du voyage scolaire à Saint-Palais-sur-Mer

Les enseignantes, outre la participation des parents, ont sollicité l'aide des associations, de la coopérative scolaire, des entreprises locales et des communes du RPI pour financer le projet des deux classes du 19 au 23 mars 2018 à Saint-Palais-sur-Mer pour y étudier le milieu littoral. Ce projet concernerait 35 élèves et 3 accompagnateurs payants.

Le budget prévisionnel communiqué par les enseignantes s'élevait à 7 378 € à financer.

La participation de 250 € demandée à la commune pour permettre de financer ce voyage a été votée à l'unanimité par le conseil municipal.



La commune a participé au financement du séjour des écoles à Saint-Palais-sur-Mer (Charente-Maritime) pour étudier le littoral.

Questions diverses

Assurance

La commune est actuellement assurée auprès de Groupama pour les couvertures suivantes : multirisque matériels et bâtiments, véhicules à moteur et personnel communal. Le maire avait proposé de renégocier le contrat avec cet assureur. Après consultations d'autres compagnies, le commune décide de garder le même assureur.

Plan communal de sauvegarde

Le Document d'Information sur les RIsques Majeurs (DICRIM) va être distribué en même temps que le journal et sera également consultable sur le site internet de la commune (*saint-pierre-de-cole.fr*). Ce document comportant des informations et des fiches réflexes est à conserver au cas où surviendrait un alea important (tempête, grand froid, canicule,...).

Tarifs du camping municipal

Afin de simplifier et d'harmoniser le nouveau montant de la taxe de séjour, le conseil adopte un tarif de base pour 2 personnes (ce qui correspond à la fréquentation actuelle) : 8,56 € par jour (9,00 € avec la taxe de séjour) ; 10 € par jour pour les véhicules disposant d'une grosse climatisation (10,44 € pour 2 personnes).

La taxe de séjour (0,22 € par jour et par personne) est reversée à la Communauté de communes.

Occupation du domaine public

Le conseil donne un avis favorable aux demandes de M. Dubois, de l'Auberge de la Marmite, d'installer sa terrasse sur le domaine public pour la saison estivale, au tarif de 50 € et de M. Bellard d'exploiter les terres situées derrière le tennis pour 170 €.

Désignation d'un avocat

Les décisions de la commission départementale d'Aménagement foncier agricole et forestier (AFAF) étant contestées par un tiers devant le tribunal administratif, la commune, partie prenante des décisions de cet organisme, désigne M^e Pagnou qui représente aussi le conseil départemental.

Maîtrise de l'énergie

Un service Énergies a été créé au sein du syndicat départemental d'énergies (SDE 24) pour aider les communes à maîtriser leurs dépenses énergétiques.

Le conseil adhère à ce service qui lui permettra de mieux connaître la consommation de tous les équipements communaux et de faire des économies. Le coût de l'adhésion annuelle est pris en charge par la Communauté de communes du Périgord Limousin.

Voierie communale

Travaux d'entretien

Le conseil prend acte des travaux réalisés par l'entreprise Bonnefond sur les chemins suivants : La Braconnerie, Tana, Guichardie et les Vaures.

Enquête d'utilité publique (parc photovoltaïque)

Le chemin rural traversant la zone (lieux-dits la Macle et Arnaud Guilhem) du futur parc photovoltaïque installé par la société Urbasolar de Montpellier, ne sera plus accessible. La commune propose de lui louer ce chemin pendant la durée d'exploitation (bail emphytéotique) et de prévoir son détournement.

Pour ce faire une enquête d'utilité publique est lancée du 25 juin au 10 juillet; le commissaire enquêteur, M. Henry-Jean Fournier se tiendra à la disposition du public à la mairie le lundi 25 juin de 10h à 12h et le mardi

25 juillet de 15h à 17h. Les pièces du dossier et un registre d'enquête sont à la disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie.

Toutes les observations, propositions, contrepropositions pourront être consignées sur le registre d'enquête, remises par écrit au commissaire enquêteur ou transmises par courrier.

Traverse du bourg

Le conseil autorise le paiement d'une facture d'Orange de 3 159 € correspondant à des travaux de déplacement de lignes téléphoniques lors de la réalisation de la traverse du bourg. Cette dépense n'ayant pas été prévue au budget 2017, il convient de l'inscrire en dépenses d'investissements.

Budget communal

Compte administratif 2017

Après examen et délibération, le compte administratif 2017 de la commune a été approuvé par le conseil. Il s'établit comme suit :

fonctionnement : dépenses : 476 525 € ; recettes :
 543 825 €

- investissement : dépenses : 255 396 € ; recettes : 427 149 €

reste à réaliser : dépenses : 21 800 € ; recettes :
115 894 €

Affectation du résultat 2017

Les résultats pour 2017 se présentent comme suit :

Section de fonctionnement :

résultat de l'exercice 2017 : + 67 299 €
 excédent cumulé fin 2016 : + 136 360 €

- bénéfice net cumulé : + 203 660 €

Section d'investissement :

- résultat de l'exercice 2017 : + 171 753 €

- déficit cumulé fin 2016 : - 190 829 €

- déficit net cumulé : - 19 076 €

- total restes à réaliser : + 94 094 €

- bénéfice net cumulé : - 75 017 €

Le conseil affecte : 19 076 € en déficit d'investissement reporté ; 203 660 € en excédent de fonctionnement reporté.

Budget primitif 2018

Le Conseil souhaite affecter un surplus de recette de 1 615 € à l'opération de viabilisation ainsi que 5 000 € pris sur le compte de l'opération d'aménagement du cimetière. Le projet de budget primitif 2018 est voté approuvé comme suit :

fonctionnement : dépenses : 586 645 € ; recettes :
 586 645 €

investissement : dépenses : 361 300 € ; recettes : 361 300 €

Vote des trois taxes

Le montant attendu du produit des 3 taxes locales est de 161 523 €. Comme les années précédentes, le conseil décide d'une augmentation de 1 % des taux , soit un montant de 1 615 € qui sera affecté à une opération d'investissement. Les trois taux s'établissent comme suit : taxe d'habitation : 10,13 % ; taxe sur le foncier bâti : 23,14 % ; taxe sur le foncier non bâti : 86,60 %.

Subventions aux associations

Le conseil décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations de la commune :

Comité des fêtes : 2 685 € (feu d'artifice)

Amicale des anciens combattants : 185 €

♦ Club de l'amitié : 185 €

♦ Comice agricole cantonal: 100 €

Société de pêche les Amis de la Côle : 185 €

Amicale des sapeurs-pompiers : 100 €

♦ Renaissance du Vieux Bruzac : 100 €

Comité Cancer : 100 €

♦ En Val de Côle : 185 €

Les petits Chapellois : 100 €

Association de chasse de la Renardière : 185 €

♦ Association de pétanque : 185 €

Jame's band: 185 €.

Info pratique

Demandes de pièces d'identité, permis de conduire, carte grise

Désormais, les demandes et les renouvellements de <u>carte d'identité</u> et de <u>passeport</u> doivent faire l'objet d'une prédemande sur Internet sur : <u>www.service-public.fr/particuliers/papiers-citoyenneté</u>.

Ensuite, il faut prendre rendez-vous dans une mairie de secteur pour finaliser la demande - à la mairie de Thiviers au 05 53 62 28 00), la liste des autres mairies figure sur le site.

Pour les personnes ne disposant pas de connexion à Internet, la commune dispose d'un espace numérique de sécurité utilisable sur rendez-vous au 05 53 62 31 14.

Une personne pourra assister les demandeurs qui le souhaitent.

Personnel communal

Santé et sécurité au travail

La réglementation imposant à la commune de disposer d'un service de médecine préventive pour les employés communaux, la commune renouvelle son adhésion au pôle Santé et Sécurité au Travail du centre de gestion de la Dordogne (CDG 24) pour la période du 1^{er} Janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Régime indemnitaire

Le conseil décide la mise en place à compter du 1^{er} juil-

let 2018 du régime indemnitaire des agents communaux, conformément à la réglementation.

Il comprend une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) et le complément indemnitaire annuel (CIA) qui prend en compte l'engagement professionnel de l'agent et sa manière de servir évalués lors d'un entretien professionnel annuel et selon des critères définis par le maire et le conseil. Chaque indemnité est modulée en fonction du temps de présence de l'agent sur l'année.

Urbanisme

Plan local d'urbanisme intercommunal

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) sera appelé à remplacer les actuelles cartes communales et plans d'urbanisme des 22 communes de la communauté des communes du Périgord-Limousin. Il constituera un document unique pour la gestion de l'urbanisme. Pour cela les 22 communes devront élaborer leur projet afin de l'inclure dans le PLUi et conserver une cohérence pour l'ensemble du territoire. La création de ce document a commencé et devrait s'étaler sur 3 à 5 ans. Le conseil désigne Philippe Banchieri comme élu référent titulaire et Franck Besse, suppléant. Ils seront chargés du suivi, de la procédure administrative, de faire remonter les attentes et les problématiques locales et de rendre compte au conseil. Une large concertation sera proposée à la population sur ce projet.

Déclarations de vente

La commune décide de ne pas exercer son droit de préemption pour les ventes des biens suivants :

- Vente Audie-Liebert, Derrière le Bourg (D688), superficie : 3 210 m², prix de vente ou évaluation : 138 000 €, commission : 9 000 €.
- Vente consorts Chapeyroux-Dubain, le Bourg (C167), superficie 94 m², prix de vente ou évaluation: 1 000 €.
- Vente Vautour-Dubain, le Bourg (C867), superficie 86 m², prix de vente ou évaluation : 1 000 €.
- Vente Vaz, le Bourg (C141), superficie 300 m², prix de vente ou évaluation : 16 000 €. (photo cicontre)

Bien sans maître



Conformément à la législation, et après recherche des propriétaires par M. Patrick Maury, géomètre-expert en charge de l'opération d'aménagement foncier intercommunal, la section B 1064, au lieu dit le Malebraud (photo ci-dessus), d'une superficie de 4a 80ca, est déclaré sans maître ; son dernier propriétaire présumé, M. Jean Dufraisse, né à Saint-Pierre-de-Côle, époux de Mme Goursat, étant sans domicile connu.



L'immeuble Vaz, en cours de rénovation, comprendra cinq logements mis en location.

Producteurs locaux

La Ferme des Causses de Cesserou

De nouveaux exploitants ont repris la ferme de M. Maury, ils proposent de la viande de porcs élevés en plein air et des légumes de saison cultivés sans produits chimiques en utilisant la traction animale.

Après plus de deux ans de recherche, les deux frères Maël et Louis Gallard accompagnés de Laura Baillard, la compagne de Maël , se sont installés à la ferme de Cesserou au début de janvier dernier.

Originaires de Haute Normandie et après un séjour dans le Doubs, ils recherchaient une exploitation agricole dans la région où Laura a des attaches familiales, à Saint-Front d'Alemps notamment.

L'exploitation, qui s'étend sur 50 ha (dont 10 de bois), située sur les hauteurs du village de Cesserou convenait parfaitement aux exigences de leur deux projets : élever des porcs au pré et dans les bois ; produire des légumes sous serre et en plein air sans apport de pro-



Laura, Maël et Louis devant les deux futurs bœufs de labour de race bordelaise.

duits chimiques, en utilisant la traction animale, avec en perspective une certification Bio dans trois ans..

Après de gros travaux d'aménagement, ils ont commencé à commercialiser leurs premières productions : « nous avons 13 cochons à moitié au pré et dans les bois où ils se nourrissent de glands. Nous comptons porter notre cheptel à 50 par la suite. Ce sont des porcs roses et des noirs de race gasconne », précise Maël qui s'occupe de la partie élevage.

Retour à la traction animale

Pour la partie maraîchage, domaine de Louis, salades, courgettes, betteraves, petits pois, pommes de terres sont déjà disponibles en attendant les tomates. Tous les travaux sont effectués avec deux juments comtoises. « Par la suite, nous utiliserons également deux bœufs de race bordelaise qui sont en cours de formation. Les bœufs sont recherchés pour leur puissance, notamment pour les labours », explique Louis.

La commercialisation de leurs productions se fait à la ferme les mardis de 16h à 20h et sur le marché de la place Saint-Silain à Périgueux, le samedi matin.

On peut acheter aussi les légume sous forme de colis hebdomadaires et la viande par colis de 5 kg.

Des légumes sont également proposés à l'épicerie Proxi de Saint-Pierre et sont également fournis à l'Auberge de la Marmite et à la cantine scolaire.

Contact: Gaec Les Causses de Cesserou, Maël et Louis Gallard, 06 72 23 23 03 ou 06 42 83 29 45. Mail: *lescaussesdecesserou@gmail.com*

Les canards et melons de la Bélonnie

Sur les marchés depuis 20 vingt ans

Josette et Gilbert Deschamps, deux figures bien connues de la commune exercent leurs deux activités depuis vingt ans à la Bélonnie : engraissage de canards et culture de melons qu'ils vendent sur trois marchés de la région : « le mercredi à Piégut-Pluviers, au nord du département, le samedi à Thiviers (notre photo) et le dimanche à Panazol », explique Josette, qui poursuit : « nous gavons 1 200 canards tous les ans entre la miseptembre et la mi-avril, le plus gros des ventes se faisant en fin d'année ».

Foie gras, confits, pâtés et rillettes sont vendus en conserves en attendant la saison des melons.



Josette au marché de Thiviers le samedi matin. On peut la trouver aussi sur celui de Piégut-Pluviers le mercredi et le dimanche à Panazol (87).

Producteurs locaux

Deux médailles pour le Père l'Amer

Créée il y a deux ans par deux habitants de notre commune, la brasserie artisanale le Père l'Amer de Thiviers a obtenu la reconnaissance de la profession à travers deux prix obtenus cette année.

Céline Salomon et Antoine Guiral, habitants de Saint-Pierre-de-Côle, ont créé, il y a tout juste deux ans la brasserie artisanale le Père l'Amer qui vient de recevoir la consécration grâce à deux médailles : la première, une médaille d'argent au festival international de la bière de Barcelone, pour leur cuvée 2017 Fresh Hops (houblons frais) élaborée à partir de houblons cultivés par Sylvain Bastide (voir ci-dessous) et par Jean-Marc Penard à Eyzerac ; la seconde un fourquet* d'Or au Concours du Musée Français de la Brasserie de Saint-Nicolas-de-Port Céline aux portes ouvertes de la Ferme des Causses de (Meurthe-et-Moselle) dans la catégorie "Imperial Stout", Cesserou le 2 juin dernier. des bières noires aux arômes intenses.



La fabrication est assurée entièrement par leurs soins de la mouture des grains à l'étiquetage et « à chaque fois que nous le pouvons nous utilisons des matières premières bio. À moyen terme nous visons une certification au moins sur notre gamme régulière. Certains ingrédients n'existent pas en bio et cela demande quelques ajustements à nos recettes », explique Antoine.

Au delà d'une gamme fixe de quatre bières, Antoine élabore sans cesse de nouveaux brassins, toujours à la recherche de nouveaux bouquets et saveurs qu'il faut aller découvrir dans leur brasserie-boutique de Thiviers. C'est Céline chargée du fonctionnement quotidien et du design des étiquettes qui vous y accueillera.

Contact : le Père L'Amer, 23 rue Bertrand de Born, 24800 Thiviers. Boutique ouverte le vendredi de 16h à 19h et le samedi de 10 à 13h. Téléphone : 06 48 64 18 88.

Site internet : http://leperelamer.fr/

* fourquet : pelle spéciale en cuivre ou en bois percée utilisée en brasserie (Wikipédia)





Dégustation pour le 2^d anniversaire de la brasserie.

Les houblons de Guichardie



Sylvain Bastide a planté ses premiers pieds de houblons à Guichardie il y plus de deux ans, il en a actuellement 170 de la variété américaine Cascade. Le houblon est une liane qui peut grimper jusqu'à 10 m de hauteur (photo); Sylvain a mis au point un système permettant d'accrocher des fils de fers à 6 m sur lesquels les

plantes s'enroulent. Un pied peut donner 1 kg de fleurs à

maturité (4 ans), la récolte se fait fin août début septembre : « ce sont les fleurs récoltées en 2017, avec d'autres venant d'Eyzerac, utilisées fraîches pour réaliser le brassin (cuve de 700 I) qui a été récompensé à Barcelone, explique Sylvain, ainsi elle donnent une bière fruitée et riche en arômes. Sinon les fleurs sont séchées pour être conservées pour une utilisation future». Il a planté également 24 pieds d'une variété, Centennial, mais qui semble moins adaptée à son terrain. À terme, il compte cultiver 300 pieds, sachant qu'un pied peut produire pendant 12 à 15 ans : de quoi faire quelques brassins à déguster chez le Père l'Amer...

Amicale des anciens combattants

Portrait d'ancien combattant

Paul Gay, engagé à 18 ans

Nous commençons une présentation des anciens combattants de Saint-Pierre par Paul Gay, membre de l'association. combattant de la Libération engagé dans "L'AS-FFI" en 1944 à 18 ans.

Paul est né le 6 mars 1926 à Villars au village de Chaboussie. Il y a commencé très tôt sa carrière de jeune agriculteur "à quinze ans je me levais à 5 heures du matin pour aller faucher avec mon grand-père, mon père qui avait perdu un bras à la guerre fauchait quand même comme il pouvait, moi j'ai continué à faucher jusqu'à 85 ans..."

Qu'est-ce qui, dans cet été 1944, a pu le motiver lui, jeune paysan, particulièrement utile auprès d'un père gravement mutilé de 14, pour partir au combat ?

A cette question il évoque la présence des allemands, leurs expéditions particulièrement meurtrières en mars 44, dans le secteur de Brantôme, Champagnac, Quinsac, Villars.

À la libération de Périgueux

Après qu'un dénommé Lapierre de Bourland les ait en quelque sorte pré-recrutés, il part à Périgueux avec un camarade, au moment de la libération de la ville, aux alentour du 25 août 1944. Dans son livre sur ses souvenirs de résistant "Les écrevisses marchent à reculons" paru en 1997, Bertrand Souquet, de Champagnac-de-Belair, évoque Lapierre en ces termes : "à Villars, Raoul Lapierre exerçait la fonction de chef de groupe, mais j'allais très rarement dans cette commune car il sévissait là de dangereux miliciens...".

C'est exactement le souvenir que garde Paul qui peut encore citer les noms de ces dangereux serviteurs de Vichy et auxiliaires des S.S. particulièrement implantés dans la commune.

A Périgueux il s'engage "auprès du Commandant Bugeaud". Le maquis Bugeaud est une des 42 unités combattantes de la résistance reconnues après la guerre par le ministère des armées. Ses effectifs passent de 75 au premier juin 44 à 305 hommes de troupe, 52 sousofficiers et 21 officiers au 25 août 1944, soit 378 hommes. Paul Gay et ses jeunes camarades participent d'un élan général pour la libération.

Quand il évoque ses souvenirs les villes défilent, Angoulême, Cognac, Saintes, Saujon... Ce seront les lieux de combats des volontaires périgourdins, pour la libération d'Angoulème tout d'abord, qui fut la dernière préfecture d'Aquitaine libérée les 30 et 31 août 44, puis sur ce



La carte du combattant de Paul Gay

que l'on a appelé les "poches de l'Atlantique".

Une baignade à risque

Les volontaires périgourdins issus de L'AS brigade RAC, constituée à Thiviers, combattront à Royan. Avec ceux qui s'engageront "pour la durée de la guerre" la Brigade, intégrera l'armée régulière en devenant le 50^e R.I.

Paul se retrouve ainsi à Bayonne à surveiller des prisonniers de guerre allemands détenus au camp du Polo. Son chef lui commande une mission peu ordinaire, conduire 32 prisonniers à la plage. Le voilà qui mène, seul, sa troupe au travers les bois de pins d'Anglet pour rejoindre l'océan. Cramponné à son fusil, il fait un drôle de surveillant de baignade. Ses prisonniers lui proposent même de se baigner avec eux, il décline l'invitation en manœuvrant ostensiblement la culasse surtout sans lâcher son arme... (voir encadré ci-dessous)

Reparti pour deux ans

Paul peut enfin rentrer chez lui à l'automne 46, mais il n'est pas quitte pour autant, le 26 décembre 1946 il est

Suite page 13

Vu de l'autre camp

Dans un livre de souvenirs, un prisonnier de guerre allemand détenu au camp du Polo a évoqué l'itinéraire entre le camp et la mer :« Après avoir traversé un petit endroit du nom d'Anglet, nous aperçûmes pour la première fois, la plage et la mer. Le chemin au bord de lamer nous menait vers le nord en traversant la (sic) pignada de Chiberta...»; il ne précise pas si c'est Paul Gay qui l'accompagnait mais tout son livre est, au delà des guerres et des catastrophes, un beau message de fraternité humaine. « Souvenirs sans rancune », mémoires d'un prisonniers de guerre allemand. Horst Fusshöller. Société de Borda édition.

Amicale des anciens combattants

Paul Gay, engagé à 18 ans (suite)

appelé pour deux ans de service militaire au 2^erégiment d'infanterie coloniale de Castelnaudary. Il a souvenir d'avoir été envoyé à Perpignan à cause de grèves...

Sans que l'on puisse en déterminer la date exacte on trouve dans ses papiers militaires une convocation à la caserne de Mont-de-Marsan avec l'ordre suivant : "se présentera muni de chaussures de marche montantes en bon état dont le prix sera remboursé à l'arrivée au corps »

Paul ne se souvient pas de ce détail. Il est significatif des conditions de précarité matérielles dans lesquelles l'armée et avec elle l'ensemble du pays se sont reconstitués à la fin de la guerre. Peu de moyens mais beaucoup d'enthousiasme, voilà aussi ce qui peut résumer l'itinéraire de ce jeune volontaire aujourd'hui doyen des anciens combattants de Saint-Pierre.

Bien plus tard, celui-ci lui vaudra de faire partie de la section du Périgord-vert de l'association des combattants de moins de vingt ans dont, son voisin de Reynerie, Jean-Pierre Rey était secrétaire.

Commémoration du 8 mai

La cérémonie en présence du Maire, des portedrapeaux, des responsables associatifs, s'est déroulée sous la conduite de Lucien Gardillou et André Combeau, président et président d'honneur.

Devant les habitants venus nombreux, les élèves de l'école, accompagnés de leurs deux enseignantes, ont présenté une lecture préparée en classe. En conclusion notre président leur adressait des remerciements bien mérités, comme il les adressait à chacun pour sa présence. Le repas qui a suivi était réussi à tous points de vue : bonne participation, bonne cuisine, et ambiance musicale parfaite assurée par Gérard Danède.

Repas champêtre

Il se déroulera sur les rives de la Côle, samedi 14 juillet 2018. Au menu : melon au pineau, méchoui et son accompagnement, salade, fromage, dessert, café, vin rouge, vin rosé ; prix : 16€, inscriptions jusqu'au 9 juillet. Tombola.

On amènera ses couverts, des couverts jetables seront proposés au prix de 1 € en cas d'oubli.

Inscrivez vous dès maintenant auprès de

Marie-France Simonet 06 21 79 00 80 ou Marie-Claude Lahieyte 06 74 17 59 27.

Amicale des pêcheurs

AAPPMA de Saint-Pierre-de-Côle

Traditionnellement le semestre commence par l'alevinage en truitelles au moment de la résorption de la vésicule nutritive en fin janvier, cependant des pluies trop abondantes en janvier et février ont conduit la fédération à reporter la mise à l'eau des jeunes truites. Ils ont dû commencer à les nourrir.

De ce fait, nous avons attendu un mois de plus pour effectuer l'alevinage. Nous avons réalisé un lâcher de truites « arc en ciel » le samedi précédant celui de l'ouverture. Le débit et le niveau de la Côle étaient corrects pour l'ouverture, le 10 mars.

Nous avons organisé une des deux manches du championnat départemental de pêche au toc (méthode pyrénéenne pour pêcher les truites dans les rivières telle que la Côle), le 21 avril 2018, précédé d'un nettoyage des rives.

Le 29 avril 2018 le trésorier Alain Lassalle et moi-même avons aidé, en tant que « contrôleurs », l'AAPPMA

d'Excideuil qui organisait une manche du championnat de France de pêche au toc, celle-ci réunissant des pêcheurs de compétition venant de toutes les régions. L'enjeu, pour eux, étant de terminer dans les dix premiers sur cinq manches géographiques afin d'intégrer l'équipe de France qui participera au championnat du monde.

Concours de pêche le 5 août

Enfin, nous préparons activement le concours de la fête de Saint-Pierre qui aura lieu le dimanche 5 août 2018 au matin.

Venez nombreux soit pour pêcher soit pour casser la croûte et prendre des nouvelles de chacun.

N'oubliez pas votre boîte de sardines, cela peut éviter d'être bredouille.

Philippe Banchieri

* Association Agrée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques

Vie de l'école

Séjour à Saint-Palais-sur-Mer

33 élèves des deux classes de l'école du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) ont participé à un séjour à la mer du 19 au 23 mars 2018.

Ce voyage a pu se réaliser grâce aux participations financières des communes du RPI, des associations de Saint-Pierre-de-Côle et des autres communes, de la carrière de Boudeau (IMERYS), du SIVOSS de Brantôme et du Conseil Départemental, sans oublier celles des parents.

Le thème du séjour était bien sûr la mer et plus particulièrement :

- Étude d'un paysage maritime
- Étude de la laisse de mer : les déchets humains et naturels
- Étude de l'ostréiculture
- Visite du Phare de Grave
- Étude du port de Royan
- Étude du cordon dunaire : faune et flore, formation, dégradation

Ce séjour a été très agréable et apprécié de tous.

Une restitution avec les partenaires et les familles a eu lieu le mardi 29 mai.



Moment de détente sur la plage.

Transports scolaires 2018/2019

Tous les élèves du secondaire (collège, lycée) qui souhaitent emprunter le bus scolaire pour Périgueux pour l'année scolaire 2018/2019 doivent s'inscrire avant le 31 juillet à la mairie, tous les matins de 9h à 12h.

Tarifs appliqués en Nouvelle Aquitaine :

Élèves scolarisés dans l'établissement de référence : 138 € ; pour les autres : 214 €.

Internes : 110 € ; apprentis : 214 €.



Prêts pour le départ...



... sur la plage...



...et sur le pont.

Autour de l'école

Au cours de l'année scolaire 2017/2018 les classes de l'école intercommunale ont également participé :

- aux commémorations du 11 novembre et du 8 mai
- au Tournoi de Golf le 24 avril au golf de Périgueux dans le cadre de la Ryder Cup qui se déroulait en France
- à Grand stade à Thiviers : tournoi de hand-ball le 8 juin





Club de l'Amitié

Atelier d' occitan

Une conférence le 19 septembre

Une conférence suivie d'un débat se tiendra à la salle des fêtes le mercredi 19 septembre prochain à 17h00. Elle sera animée par Jean-Louis Lévêque (photo ci-contre), président de l'Institut d'Études occitanes de Dordogne.

Au programme:

- Le patois ou l'occitan?
- Un peu d'histoire...
- L'occitan et ses différents dialectes
- Parler et retransmettre l'occitan pour le faire vivre...

Un atelier ouvert à tous le mercredi

Dans le cadre du Club de l'Amitié, un atelier d'occitan se tiendra tous les mercredis suivant cette conférence, dans les locaux du Club (bibliothèque) à 17h. Pour parler, lire, écrire, préparer des spectacles ou des chansons...

Ouvert à tous, que vous sachiez parler ou non, que vous compreniez déjà la langue ou non.

Contact : Marie-Claude Lahieyte, Puy Pela, au 06 74 37 59 27 ou 05 53 52 22 92.

En val de Côle

Après sa soirée dansante « ambiance année 80 » animée par TXR7du 28 avril (*notre photo*), l'association proposera, dans le cadre des Journées du Patrimoine les 15 et 16 septembre, une exposition de photos et documents sur les moulins ayant existé sur la Côle, sur le territoire de la commune, entre Reynerie et Trépart. Ce travail est le fruit des recherches effectuées par M. Bernard Sainte-Marie.

Et, comme tous les ans, le 3 ou 4 novembre (date à confirmer) se déroulera la Journée de l'arbre qui accueillera une exposition sur le thème de l'arbre ainsi que des stands de vente de plantes et autres produits artisanaux.



Comité des Fêtes

Au programme de l'été

- Samedi 7 juillet :
 - ◆ Marché des producteurs locaux, place de la mairie, à partir de 16h. Dégustation-vente de produits locaux, plancha, buvette.
- Samedi 4 et dimanche 5 août :
 - ◆ Fête patronale

Samedi: fête foraine, **plateau repas** le soir (sur réservation) et **bal gratuit**

Dimanche: le matin: concours de pêche; l'après-midi: fête foraine, jeux et goûter pour les enfants; le soir: feu d'artifice sur la Côle et bal gratuit.

- Mercredi 15 août :
 - ◆ Vide grenier (emplacements gratuits), repas le midi (sur réservation) et buvette.

Club de l'Amitié

Un club très actif

Voici un panorama des nombreuses activités du premier semestre organisées par le Club qui compte près de 100 adhérents, ainsi que le programme proposé à tous pour la fin de l'année

Nous avons commencé l'année 2018, par une aprèsmidi dédiée aux Rois. Ce fut une bien joyeuse dégustation, suivie de la projection du DVD des activités de l'an passé.

Nous voilà arrivés à la Chandeleur, avec son lot de crêpes apportées par les participants, encore une journée très joyeuse animée par des sketchs de nos acteurs et actrices (ce n'est pas encore « *Au théâtre ce soir* » mais ça ne saurait tarder!).

Voici « le gros chantier » de la saison : notre loto, bien récompensé car la salle était pleine, d'ailleurs nous pensons sérieusement à faire pousser les murs ! Cela dit c'est la plus importante ressource du Club ! Merci à tous.

La dernière marche de la saison dirigée par Robert a été un succès (35 participants) suivi du traditionnel repas froid et nous avons à nouveau rempli la salle, une bonne ambiance a rendu ce moment très convivial.

Puis en Juin ce fut notre sortie de printemps, dans la Vienne (photo ci-dessous), où nous avons passé encore une excellente journée, avec comme toujours le plaisir d'être ensemble et de découvrir un bout de notre beau patrimoine français.



Le 19 mai, 35 marcheurs se sont retrouvés pour la dernière marche de la saison suivie du traditionnel repas qui a réuni 95 convives.

Les activités prévues à partir de septembre 2018

- Venez nombreux nous acheter des **crêpes à la brocante du 15 Août**! Pensez à vos commandes dès le matin...
- En septembre : notre deuxième voyage
- Dimanche 9 septembre : paëlla
- Samedi 14 octobre : repas annuel (et ses animations!)
- En décembre ce sera la **venue du Père Noël** (et le vin chaud ! ...)



Le Club de l'Amitié en visite à l'Abbaye royale de La Réau dans le haut Poitou en juin dernier.

Dates à retenir

Voici le programme des activités proposées, ouvertes à tous, par le Club de l'Amitié pour la rentrée 2018 :

- atelier défoulement par la danse le lundi à 17h, à la salle des fêtes
- atelier occitan le mercredi, à 17h au local du Club
- cartes et jeux de société le jeudi à 14h à 17h (horaire d'hiver) et 14h30 à 17h30 (horaire d'été), à la salle du Club
- randonnée pédestre le 3^e samedi du mois, de septembre à mai. Départ à 14h30 devant la mairie, suivie d'un goûter.